



## **GBS au Lycée Antoine de Saint-Exupéry**

1. **Début de la GBS** pour les classes du CP au CM2 : le **août / septembre 2019**
2. **Clôture** des inscriptions pour la réservation ferme de l'encadrement GBS : **le 15 avril 2019**
3. Vous avez le choix entre les **possibilités suivantes** :

Veillez noter que les **encadrements sont à payer sur 12 mois** et que le mode de paiement est exclusivement le prélèvement automatique mensuel sur votre compte (« Lastschrift »).

a. « **Kernzeitbetreuung** » – **Horaires périscolaires de base (gratuit)** de 13h15 à 16h

En cas d'inscription, la participation minimum est **de trois jours** par semaine jusqu'à 15 heures

A noter : le **repas** coûte **4 €** par jour

b. « **Randzeiten** » **Horaires extrascolaires élargis (payant)**

7h - 8h : 30 € / mois

16h - 17h : 30 € / mois

17h - 18h : 30 € / mois

c. **Vacances (payant)**

1 semaine (7 jours) de 8h à 16h coûte 7,50 € par mois, qui seront débités pendant 12 mois (= 90 € / an). Si vous réservez cette option plus tard dans l'année, le coût global reste le même et sera débité sur le nombre de mois restants ; par exemple pour une inscription tardive en novembre, 9€ / mois sur 10 mois.

1 semaine (7 jours) de 7h à 18h coûte 10 € par mois, qui seront débités pendant 12 mois (= 120 € / an). Si vous réservez cette semaine plus tard dans l'année, le coût global reste le même et sera débité sur le nombre de mois restants, par exemple pour une inscription tardive en novembre, 12 € / mois sur 10 mois.

L'inscription doit se faire par semaine complète, c'est-à-dire par exemple **du mercredi jusqu'au mardi** ou **du lundi jusqu'au dimanche** (Lorsqu'il s'agit d'une semaine de vacances, les jours du samedi et du dimanche comptent).

La **semaine de socle** offre une flexibilité. Elle comprend six journées unitaires d'encadrement que les parents sont libres de choisir, par exemple des jours de ponts (**exemple** : le jour après l'ascension = pas de cours, mais les élèves peuvent être pris en charge.)

**Les frais de la semaine de socle sont les mêmes que ceux d'une semaine de vacances.**

En faisant votre planning, veuillez prendre en considération que le Lycée Français compte 16 semaines de vacances par an, les écoles allemandes comptent seulement 12 semaines de vacances.

En cas de questions, veuillez contacter Mme Lorenz par téléphone : 040 / 79 01 47 33 ou par mail : [k.lorenz@lfh.de](mailto:k.lorenz@lfh.de)

**Si vous n'avez pas inscrit votre enfant à la date limite du 15 avril 2019, alors une inscription tardive ne pourra être prise en compte que s'il reste des places disponibles.**

4. Les familles peuvent inscrire leur enfant en « **Randzeiten / horaires extrascolaires élargis** » même s'ils ne sont pas inscrits en « **Kernzeitbetreuung / horaires périscolaires de base** ». Une réservation minimum n'est pas nécessaire.

5. Le repas est fourni par le prestataire **Alsterfood**. Les parents passent un contrat directement avec Alsterfood. Vous trouverez les coordonnées ainsi que la fiche d'inscription sur notre site sous la rubrique [« Ganztagschule/Cantine »](#).

6. Les frais et le paiement du repas sont calculés en fonction des revenus et du nombre de membres de la famille. Vous pouvez calculer les frais qui vous incomberont par le calculateur automatique sur internet ([www.hamburg.de/ganztag](http://www.hamburg.de/ganztag)). Madame Lorenz se tient également à votre disposition pour calculer votre participation financière ; pour ce faire, vous pouvez vous rendre à son bureau muni des documents suivants :

- a. Relevé des impôts ou autre document attestant des revenus émanant du „Jobcenter“, de l'agence pour l'emploi etc.
- b. Subventions/versements dédiés à l'enfant (subvention orphelin, pensions alimentaires, bourses scolaires/Bafög etc. )
- c. Actes de naissance des enfants
- d. Eventuellement une pièce justificative concernant l'accueil de l'enfant le plus jeune (Kita-Gutschein / versements)
- e. Eventuellement une pièce justificative concernant le paquet éducation de Hambourg (BuT / Bildungs- und Teilhabepaket)